

LEGENDE

-  limite de la commune
-  PT2 Faisceau hertzien
-  RADAR DE PARIS-SUD PALAISEAU
-  PT2 cotes maximales des obstacles indiquées sur le plan
-  PT2 station hertzienne (champlan) zone secondaire de dégagement
-  Couloir pour lignes haute tension
-  I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
-  T5 Servitudes aéronautiques de dégagement (Aérodrome d'ORLY)
-  I1bis Hydrocarbures – servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines
-  I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
-  T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer.
-  EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express RN 20 – RN 188
-  INT1 Servitudes relatives aux cimetières
-  Collecteur intercommunal de l'Yvette ZNA 3m de part d'autre de l'axe
-  A4 Chemin de halage le long de l'Yvette ZNA 4 m

Source POS 2001

Echelle 1:5000



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE CHAMPLAN



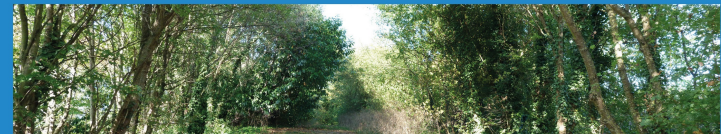
PIÈCE 7.2 : PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLU ARRÊTÉ LE 22 février 2019
PLU APPROUVÉ LE 02 février 2020



PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA VILLE DE CHAMPELAN



PIÈCE 5.3 : PLAN DES INFORMATIONS UTILES

PLU ARRÊTÉ LE 29 FÉVRIER 2019
PLU APPROUVÉ LE 02 FÉVRIER 2020

LEGENDE

Réseau Electrique Aérien

Plan d'Exposition au Bruit Orly 2012

Zone A

Zone B

Zone C

Zone Réglementée du PPRI de l'Yvette

bleu

ciel

orange

rouge

rouge hachuré

verte

Aléa de retrait de gonflement des argiles

Fort

Moyen

